

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 3 décembre 2024

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

**Présents** : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : M. MOULIN Dominique

**Pouvoirs de** : Mme CHIAPPONI Marina à M. FEUILLASSIER Stéphanie  
M. DEJY Guillaume à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle  
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie  
Mme FEUTRIER Lucie à Mme PICHET Catherine  
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime

**Secrétaire de séance** : M. BERARD Maxime

**OBJET : Culture : Festival de théâtre de rue « De place en place » : Demande de subvention**

N°20241210-12

*Rapporteur : Mme Pichet Catherine*

*Annexe : néant*

### Synthèse et exposé des motifs

Après le fort succès de la 1<sup>ère</sup> édition du festival de théâtre « De place en place », Guillestre souhaite organiser la deuxième édition du samedi 21 juin au lundi 23 juin 2024. Ce festival comprendra 3 temps forts :

- **Premier temps fort – samedi 21 juin** : Partie « avant-scène » avec des compagnies locales + Spectacle tout public en soirée pour l'inauguration du festival + soirée fête de la musique.
- **Deuxième temps fort – dimanche 22 juin** : Trois spectacles tout public sur le thème des classiques revisités avec un axe fort envers la jeunesse, avec un caractère pédagogique et éducatif sur différentes places de Guillestre. Cette journée sera payante, avec un pass journée ou un tarif pour un spectacle unique.
- **Troisième temps fort – lundi 23 juin** : Journée consacrée aux scolaires, avec deux représentations de la veille pour le collège et l'école primaire et un spectacle de clôture en soirée.

Ce festival a vocation à perdurer dans le temps, à démocratiser l'accès à la culture, à créer du lien

intergénérationnel, à découvrir le patrimoine architectural et enfin à renforcer l'attractivité du centre bourg avec les commerces de proximité.

Le montant estimé pour cet évènement **s'élève à 25 000 €.**

L'objet de cette délibération est :

- La sollicitation de subventions auprès du département des Hautes-Alpes, de la DRAC et de la Région SUD PACA ;
- La fixation du tarif pour la journée du dimanche 22 juin.

**Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** la volonté de développer sa politique culturelle à travers la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> édition du festival de rue sur la commune de Guillestre ;

**CONSIDERANT** le théâtre comme un axe culturel important à l'éducation, à l'émancipation, à la découverte et à la mixité sociale ;

**VU** l'avis du bureau du 2 décembre 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

RECETTES		DEPENSES		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Cachet des artistes	19 000€	DRAC	7 500 €	30 %
Frais annexes pour l'accueil des artistes	4 000 €	Département des Hautes-Alpes	7 500 €	30 %
Communication, matériel technique...	2 000 €	Région SUD PACA	5 000 €	20 %
		Autofinancement communal	5 000 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 000 € HT</b>	<b>100%</b>

- **SOLLICITE** l'aide financière auprès des différents financeurs listés dans le tableau de financement du Département des Hautes-Alpes, de la Région SUD PACA et de la DRAC ;
- **MAINTIENT** le tarif du pass journalier et du tarif unique pour la journée du dimanche à
  - 5 € un spectacle du dimanche,
  - 12 € la journée pour 3 spectacles,
  - Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans,
  - Etant précisé que les autres spectacles (samedi et lundi) sont gratuits.
- **INSCRIT** les dépenses et les recettes afférentes à ce festival de rue « De place en place » sur le BP 2025 ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer toutes conventions et documents afférents au projet et à la demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 décembre 2024,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 12 décembre 2024  
Publié le : 12 décembre 2024